

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 322

présenté par

M. Lurton, M. Verchère, Mme Bazin-Malgras, M. Larrivé, Mme Corneloup, M. Le Fur, M. Ramadier, M. Brun, Mme Anthoine, Mme Meunier, Mme Levy, M. Cordier, M. Cinieri, M. Descoeur, M. Jean-Pierre Vigier, M. Door, Mme Louwagie, M. Manuel, M. Sermier, Mme Brenier, M. Bony, M. Leclerc, M. Bazin, M. Abad, Mme Dalloz, M. Masson et M. Hetzel

ARTICLE 52

Supprimer les alinéas 3 à 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le cadre des discussions sur le PLFSS 2019, avec le groupe « Les Républicains », nous avons vivement contesté la décision du Gouvernement visant à désindexer les pensions de retraite en général, de l'inflation.

Une telle décision était effectivement inadmissible et faisait porter une fois encore sur les retraités toute la charge de la situation financière, de plus en plus désastreuse au fil des budgets, de l'État français.

J'ai eu l'occasion de le dire au Premier Ministre lors d'une récente question d'actualité, qui a conduit le Gouvernement à revenir en arrière sur sa décision de supprimer les exonérations fiscales des personnes âgées employant une personne en chèque emploi service : « Avec le Gouvernement Hollande, c'étaient les familles qui trinquaient, avec vous ce sont les familles et les retraités ».

A tel point que le 10 décembre dernier, le Président de la République, à la suite de la grave crise des gilets jaunes, a été contraint de revenir sur cette décision de désindexation, du moins pour les personnes bénéficiant de ressources inférieures à 2000 €.

Mais, pour les revenus supérieurs à 2000 € cette décision a été maintenue, et vous nous proposez dans cet article 52 de reconduire cette désindexation en 2020.

Cette proposition n'est pas admissible et nous demandons une nouvelle fois que l'ensemble des pensions de retraite soit revalorisées de 0,3 % comme c'était le cas tous les ans avant 2019.

Une fois encore, cette décision du Gouvernement et de sa majorité LREM va faire peser sur les moyennes retraites, les coûts des déficits de votre budget, après une hausse inconsidérée de la contribution sociale généralisée qui pèse sur les retraités depuis 2017.

Pourtant, et c'est l'INSEE qui le dit, depuis 2018, le pouvoir d'achat des retraités a baissé de 400 € par ménage et par an.

C'est le résultat de votre acharnement sur les personnes âgées qui ont pourtant travaillé toute leur vie pour bénéficier de leur retraite